

ZOOM

Nos infos, nos actus

EDITO

Nous le savons tous, l'obligation vaccinale faite aux professionnels de santé prendra effet les 15 septembre et 15 octobre prochains.

A l'approche de cette échéance couperet, comment nous situons-nous au Centre Hospitalier du Gers et comment pourrions-nous fonctionner si une partie du personnel se voit contraint de suspendre son activité ?

A ce jour, moins de la moitié des personnels du Centre Hospitalier du Gers ont fait connaître leur statut vaccinal.

Pourtant, la large campagne de vaccination organisée dans notre établissement entre janvier et juin 2021 a permis de vacciner près de 60% du personnel.

Pourtant, un nombre sans doute conséquent d'agents se sont faits vacciner à l'extérieur. Mais combien ?

Il est probable que nous soyons situés au-dessus de la moyenne nationale de couverture vaccinale, mais que nombre de nos collègues retardent l'envoi de leurs documents par protestation contre l'obligation vaccinale ou la mise en place du passe sanitaire.

Mais aujourd'hui, pour les professionnels de santé que nous sommes tous, il est trop tard pour se questionner sur la légitimité de la mesure de contrainte ou sur la défense du libre choix. L'heure est à la décision et à l'action.

Dans moins de deux semaines, nous devons tous avoir reçu au moins une première injection, ce qui pose à notre établissement de santé une question simple et brutale : de combien de collègues devront nous nous passer tout en devant continuer de fonctionner du mieux possible ?

Et si le personnel vacciné est lourdement insuffisant pour garantir ce fonctionnement, quelles structures ou prestations devons nous arrêter ?

Il appartient désormais à chacune et chacun de nous de contribuer au maintien de nos activités et de garantir l'accomplissement de nos missions en communiquant au plus vite son statut vaccinal ou en s'inscrivant dans la démarche de vaccination.

La direction a depuis de nombreux mois fait le choix de la responsabilisation de tous en encourageant et en mettant en place un accès aisé au vaccin, en optant depuis le 9 août dernier pour une approche progressive et souple de la loi du 5 août et en faisant le pari de l'intelligence et du sens des responsabilités de chacun.

Ce sens des responsabilités impose aujourd'hui de ne plus se focaliser sur la contrainte mais de se recentrer sur le devoir.

Pour continuer de soigner.

Thierry LAPLANCHE,

Directeur

→ sur la biologie médicale

* Guide du laboratoire du CHA

→ sur le dossier patient

* « Procédure dégradée dossier patient informatisé : Prescription et traçabilité des soins en cas d'indisponibilité / panne de Cortexte » + Document d'information « Procédure dégradée dossier patient informatisé - Fiche synthétique » + Formulaire « Procédure dégradée dossier patient informatisé - Formulaire validation traitements médicamenteux, iso / contention, soins »

* Mode opératoire « Impression d'étiquettes à partir du DPI Cortexte »

→ sur le parcours patient

* Mode opératoire « Prévention du risque suicidaire à la Clinique des Adolescents »

* Mode opératoire « Bilan médical lors d'une décompensation psychiatrique »

* Mode opératoire « Prise en charge des troubles du sommeil en service de pédiatrie du CHAG (ELIPS 32) » et son annexe « Agenda du sommeil (ELIPS 32) »

* Formulaire « Réunion clinique ELIPS 32 »

* Mode opératoire « Prise en charge des troubles dépressifs en service de pédiatrie du CHAG (ELIPS 32) »

* Mode opératoire « Prescription d'un bilan avant mise sous antidépresseur (patients mineurs) »

* Mode opératoire « Prescription d'un bilan avant mise sous neuroleptiques (patients mineurs) »

* Mode opératoire « Hospitalisations obligatoires en pédiatrie (ELIPS 32) »

* Mode opératoire « Protocole de prise en charge des agitations chez les mineurs en service de pédiatrie et d'urgence du CHAG (ELIPS 32) »

→ sur la prise en charge médicamenteuse

* Mode opératoire « Destruction des produits stupéfiants périmés »

* Mode opératoire « Livret thérapeutique »

* Mode opératoire « Gestion et utilisation de la dotation générale en médicaments de la Clinique Duras (armoire sécurisée) » + « Dotation générale Clinique Duras - armoire sécurisée »

* Mode opératoire « Sur-étiquetage des médicaments à la pharmacie » + « Traçabilité de l'activité de sur-étiquetage à la pharmacie »

* Mode opératoire « Maintenance et entretien de l'armoire de stockage des médicaments thermosensibles à la pharmacie » + « Traçabilité maintenance préventive de l'armoire réfrigérée de la pharmacie » + « Enregistrement et entretien du réfrigérateur dédié aux médicaments thermosensibles à la Pharmacie »

* Document d'information « Conditions de conservation après ouverture des solutés buvables »

* Document externe « Guide de bon usage des médicaments chez les sujets âgés »


* Mode opératoire « Prise en charge lors de l'introduction ou poursuite d'un traitement psychotrope en service de pédiatrie du CHAG (ELIPS 32) »

* Document d'information « Livret d'information lors de l'introduction et/ou la poursuite d'un traitement auprès des mineurs - A l'attention des enfants/adolescents et leurs proches »

LA CELLULE QUALITÉ

COMITÉ D'ETHIQUE

Tout agent peut inscrire des points ou questions qu'il souhaite voir abordés à l'ordre du jour du prochain Comité d'Ethique via la boîte aux lettres : comiteethique@ch-gers.fr.

 Prochain numéro : **Lundi 27 septembre**

 Faites parvenir vos infos à l'Équipe Com' pour le : **Lundi 20 septembre**

FORMATIONS INTRA 2EME SEMESTRE 2021

Accueil nouveaux arrivants - Hygiène et Qualité au sein du CH du Gers

Formation de 13h30 à 15h obligatoire pour tous les nouveaux arrivants dans notre établissement
Prochaines dates : 7/09/2021 - 05/10/2021 - 09/11/2021 - 07/12/2021.

Parcours intégration Infirmier

Entretien clinique infirmier : (3 jours) 29, 30/09 & 01/10/21 - Public : infirmiers qui ont déjà suivi la formation de consolidation à la santé mentale.

Consolidation et intégration des savoirs et des pratiques IDE en psychiatrie : 2ème groupe (3*2 jours) 2j sur décembre 2021 (à déterminer) + 12 & 13/01/2022 + 7 & 8/02/2022 - Public : tous les infirmiers récemment recrutés.

Parcours intégration Aide-soignant - AMP :

Relation d'aide en psychiatrie : (2 jours + 1 jour) 21 & 22/09 + 16/11/21.

Parcours intégration ASH et personnels hors services de soins :

Sensibilisation à la maladie mentale : (2 jours + 1 jour) 22 & 23/11 + 1/12/2021.

Autres formations :

Journée juridique « libertés fondamentales du citoyen et droits du patient : les garantir, les protéger et les adapter à toute personne accueillie en psychiatrie » - Groupe 1 : 18/11/2021 - Groupe 2 : 25/11/2021.

Circuit alimentaire et circuit du linge : 14/10/2021 Public : ASHQ.

Recyclage AFGSU 2 - Groupe 4 : 8 novembre 2021 - Groupe 5 : 3 décembre 2021 Public : infirmiers ASM AMP formés avant 2016.

PTI

date	13h30/14h15	14h30/15h15
jeudi 9 septembre 2021	groupe 1	groupe 2
mardi 9 novembre 2021	groupe 3	groupe 4
jeudi 9 décembre 2021	groupe 5	groupe 6

Public : tous les agents qui utilisent les PTI (prise en main et recyclage régulier obligatoire)

RECUEIL DES BESOINS EN FORMATION

Suite à la parution de la note d'information 2021/59, il est demandé de faire remonter vos besoins de formation par l'intermédiaire de votre encadrement **au plus tard pour le 15 septembre 2021**.

A cet effet, 3 imprimés sont disponibles sur TIPI :

- 1 imprimé relatif à la demande d'inscription sur les formations proposées institutionnellement et dont la liste, pour 2022 se trouve au verso de l'imprimé. Les agents inscrits seront prioritaires dès la mise en place de la formation.

- 1 imprimé relatif aux demandes de formations qualifiantes ou diplômantes mobilisant votre Compte Personnel Formation. Cet imprimé est à utiliser pour toute demande impliquant un projet professionnel nécessitant une formation.

- 1 imprimé relatif aux demandes de formations individuelles.

Toutes les demandes seront examinées en commission afin que le projet de plan de formation 2022 puisse être présenté aux Instances de fin d'année.

Elles seront à reporter dans un deuxième temps dans le logiciel Gesform Evolution lorsque la campagne d'entretien professionnel et de formation sera lancée (dernier trimestre 2021).

BONNE ROUTE !

Départs en retraite :

Monsieur Jean-Paul infirmier à la Réinsertion,
Monsieur Didier aide-soignant à Janet,
Monsieur Elie OP 1^{ère} classe à MARMINOS,
Madame Cécile ASHQ à DURAS.

Congés parentaux :

Madame Caroline infirmière à Janet,
Madame Annabelle , ASH à la psychogériatrie.

Mise en disponibilité :

Madame Céline , infirmière en soins généraux à Pussin,
Madame Justine infirmière en soins généraux à la psychogériatrie,
Madame Marion aide-soignante à la psychogériatrie.

Démissions :

Madame Alice IDE à Charcot,
Docteur Marinela , Praticien Hospitalier Temps Plein au PIJ.

Détachement :

Madame Honorine , adjoint administratif à la DRH a été détachée dans la Fonction Publique Territoriale.

BIENVENUE !

Monsieur Gilles Éric a été recruté par mutation du Centre Hospitalier Gérard Marchant en qualité d'infirmier en soins généraux à compter du 05/07/2021 à la clinique des adolescents.

Madame Laura a été recrutée en qualité d'adjoint administratif au secrétariat de la Direction à compter au 11/08/2021.

Madame Isabelle a été nommée infirmière à compter du 09/07/2021.

Madame Pauline COLLEONT infirmière à la Réinsertion, a réintégré après un congé parental à compter du 01/07/2021,

Madame Manon MOISSARON infirmière à la clinique des adolescents, a réintégré après un congé parental à compter du 23/08/2021,

NOMINATIONS

Madame Emmanuelle ULIANA: Assistant socio-éducatif-éducateur spécialisé

Madame Caroline TIPA : Assistant socio-éducatif-assistant de service social

Madame Marion BARTHELEMY : psychologue

Madame Clémentine BORTISSOY: psychologue

TITULARISATIONS

Monsieur Alexandre SEUVY, infirmier, au 24/07/2021

Monsieur Aubry JOBARD PIEDLOU, infirmier, au 01/06/2021

NOUVEAUX DOCUMENTS QUALITÉ

Afin de vous tenir régulièrement informés, nous vous communiquons ci-dessous la liste des documents qualité récemment actualisés ou créés, **RDV sur IntraQual.Doc pour les consulter**.

→ dans la rubrique Covid-19

- * Document d'information « Consignes pour le déroulement des réunions »
- * Mode opératoire « Conduite à tenir en cas de décès d'un patient confirmé Covid-19 »
- * Mode opératoire « Prélèvements rhino-pharyngés »
- * Mode opératoire « Alerte et surveillance des professionnels présentant des symptômes ou ayant été en contact à risque avec un cas confirmé ou probable Covid-19 »
- * Procédure « Ventilation et climatisation des unités de soins en période estivale »

→ sur la gestion du risque infectieux

- * Mode opératoire « Utilisation des antiseptiques » et document d'information « Les antiseptiques, l'alcool et les Solutions Hydro-Alcooliques »
- * Mode opératoire « Oxygénothérapie » + document d'information « Dispositif oxygène »
- * Modes opératoires relatifs à l'entretien des locaux (« Technique de dépoussiérage des surfaces hautes et des sols » ; « Techniques de lavage des sols » ; « Nettoyage et Désinfection des zones sanitaires » ; « Le chariot ménage » ; « Les lavettes réutilisables » ; « Le local ménage » ; « Le matériel » ; « Protection des personnels et tenue professionnelle » ; « Entretien de la chambre au départ du patient » ; « Entretien quotidien de la chambre du patient »)
- * Mode opératoire « Pose, entretien, surveillance et ablation du cathéter veineux périphérique »
- * Charte « Charte du correspondant en Hygiène Hospitalière »

